

Maîtrise d'Œuvre Générale

Pour la Réalisation de la Première Section de
l'Extension Nord de la Première Ligne de TCSP
Nîmes Métropole



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Tome E

Identification

	Projet	Numéro	Version	Pages
Identification	3299	V4150EFRRADM130282	A	/

	Établi par	Vérfié par	Approuvé par
Nom	V.RAULIN	Y.DELMARES	P.DAUMAS
Fonction	Chargée d'études Environnement	Chef de projet Environnement	Chef de projet
Date	29/11/2013	02/12/2013	02/12/2013



Sommaire général du dossier d'enquête publique unique

TOME A

Pièce A-1 – Plan de situation

Pièce A-2 – Note de présentation

Pièce A-3 – Bilan de la concertation

TOME B – Dossier de demande de Permis d'Aménager

Pièce B-1 – Pièces écrites

Pièce B-2 – Documents graphiques

Pièce B-3 - Annexes

TOME C

Pièce C-1 - Résumé non technique

Pièce C-2 – Etude d'impact

TOME D - Evaluation socio-économique (LOTI)

TOME E

Pièce E-1 – Avis de l'autorité compétente en matière d'environnement

Pièce E-2 – Réponse à l'avis



Sommaire du Tome E

Pièce E-1 – Avis de l'autorité compétente en matière d'environnement.....	4
Pièce E-2 – Réponse à l'avis.....	6

Maîtrise d'Œuvre Générale

Pour la Réalisation de la Première Section de
l'Extension Nord de la Première Ligne de TCSP
Nîmes Métropole



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE – TOME E

Pièce E-1 – Avis de l'autorité compétente en
matière d'environnement

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 246144
Nos réf. : 2014-000978
Affaire suivie par : Pierre DROSS
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 14/04/2014

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

3 rue du Colisée
30947 NIMES

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Projet d'extension de la ligne 1 de Transport en Commun en Site Propre de Nîmes déposé par
Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.**

Par courrier reçu le **13/02/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Extension de la ligne 1 de Transport en Commun en Site Propre de Nîmes déposé par Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND

Copie : Mairie de Nîmes/Service de l'Urbanisme



Maîtrise d'Œuvre Générale

Pour la Réalisation de la Première Section de
l'Extension Nord de la Première Ligne de TCSP
Nîmes Métropole



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE – TOME E

Pièce E-2 – Réponse à l'avis

